



centre régional
auvergne-rhône-alpes
de l'information
géographique

COMITÉ TECHNIQUE – SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2022

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Convoqué le 3 août 2021, le comité technique s'est réuni le 18 octobre 2022 en visioconférence. Il s'est terminé à 16h10.

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

Etaient présents :

1. Agence d'Urbanisme Clermont Auvergne Métropole - Fabrice RAVEL - fravel@clermontmetropole.org
2. Agglomération du Pays de Gex - Pierre VALTY - pvalty@paysdegexagglo.fr
3. Clermont Auvergne Métropole- Albert STEPHAN - astephan@clermontmetropole.eu
4. Clermont Auvergne Métropole - Hervé CHRISTOL - hchristol@clermontmetropole.eu
5. Clermont Auvergne Métropole - Sarah MILGRAM - smilgram@clermontmetropole.eu
6. Agence d'urbanisme de Lyon – Maxence PROUVOT - m.prouvot@urbalyon.org
7. Conseil départemental du Puy de Dôme – Vincent MAZELIER – vincent.mazelier@puy-de-dome.fr
8. Clermont Auvergne Métropole - Fabien Lecuyer - flecuyer@clermontmetropole.eu
9. Agglomération du Bassin d'Aurillac - Olivier COULLET - o.coulet@caba.fr
10. Agglomération du Pays d'Issoire – José del Carmen CHOCOJSARCENO - jose.chocojsarceno@capissoire.fr
11. Agglomération du Puy en Velay - Florent BENEVILLE - florent.beneville@lepuyenvelay.fr
12. Agglomération RLV- Julien CHAPUIS - j.chapuis@rlv.eu
13. Arche Agglo – Rémi DEMAUVE - r.demauve@archeagglo.fr
14. CRAIG - Frédéric DENEUX - deneux@craig.fr
15. CRAIG - Landry BREUIL - breuil@craig.fr
16. CRAIG – Marie SUET – suet@craig.fr
17. CRAIG - Sébastien GAILLAC - gaillac@craig.fr
18. Département de l'Ain - Xavier DUPASQUIER - xavier.dupasquier@ain.fr
19. Département de l'Allier - Sébastien BORELLO - borello.s@allier.fr
20. Département de l'Isère - Pierre VOLCKE - pierre.volcke@isere.fr
21. Département de l'Isère – Nicolas AUBERTIN – nicolas.aubertin@isere.fr
22. Agglomération du Bassin d'Aurillac - Muriel FRANCES - m.frances@caba.fr
23. Département du Cantal - Hélène CRETOIS - hcretois@cantal.fr
24. Département de Haute-Loire – Séverine THESSOT - severine.thessot@hauteloire.fr
25. DREAL Auvergne Rhône Alpes - Magali DI SALVO - Magali.DI-SALVO@developpement-durable.gouv.fr
26. GAM - Céline PELLORCE - celine.pellorce@grenoblealpesmetropole.fr
27. IGN – Jean-François BURILLIER - jean-francois.burillier@ign.fr
28. Loire Forez Agglomération - Solène TIRILLY - solenetirilly@loireforez.fr
29. Loire Forez Agglomération – Léo PERGAY - leopergay@loireforez.fr
30. Montluçon Communauté - Sylvain AUFRERE - S.Aufreere@mairie-montlucon.fr
31. Montluçon Communauté - David OBENICHE - d.obeniche@mairie-montlucon.fr
32. Région Auvergne - Rhône – Alpes - Alexandre LOISNEL – alexandre.loisnel@auvergnerhonealpes.fr
33. Saint-Etienne Métropole – Sylvain BEAUCHET - sylvain.beauchet@saint-etienne-metropole.fr
34. Région Auvergne - Rhône – Alpes - Xavier DE NEEFF - Xavier.DENEEFF@auvergnerhonealpes.fr

- 35. Roanne Agglomération - Guillaume Castella - gcastella@roannais-agglomeration.fr
- 36. Valence Romans Agglo - Jeff MERCIER - jeff.mercier@valenceromansagglo.fr
- 37. Vichy Communauté - Nicolas LALEURE - n.laleure@vichy-communaute.fr
- 38. Vienne Condrieu Agglomération - Jean-Luc PONTIER - jlpontier@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Ordre du jour

L'ordre du jour de ce comité technique a permis d'aborder les points suivants :

- Acquisitions de données
 - [IGN] Point sur le déploiement de l'OCS-GE - production du 69 (travaux en cours avec les agences d'urbanisme)
 - Bilan expérimentation données 3D & perspectives
 - Initiation d'une BDD ZA régionale
 - [IGN] BDOrtho - Etat des lieux des acquisitions 2022, calendrier de production et programmation des départements non couverts
 - Plan Corps de Rue Simplifié (Programmation, MAJ, PCRS Vecteur)
 - [IGN] Relance du projet de Représentation Parcellaire Cadastre Unique ?
- Projet Centipède
- Service DT-DiCT
- Point Plateforme
 - La plateforme en chiffres
 - Présentation des nouveautés (MapStore)
 - Refonte des flux & plugin QGIS
 - Programme de travail infrastructure 2023
 - Consultation : nouveaux services (Diagnostic Amiante, Centralisation des plans topo...)
- Animation / Formation
 - Etat des lieux de l'offre de formation et perspectives
 - Accompagnement Adresse - Loi 3DS qu'est-ce que ça change ?
- Budget & PO FEDER – Renouvellement des conventions GIP

1. Acquisitions de données

- [IGN] Point sur le déploiement de l'OCS-GE - production du 69 (travaux en cours avec les agences d'urbanisme)

Le projet OCS-GE porté par la Direction Général à l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN – ministère de l'Environnement) vise à réaliser d'ici fin 2024 la constitution d'une base d'occupation des sols conforme au [standard CNIG](#) en utilisant notamment de l'intelligence artificielle (IA). Cette donnée a pour principale vocation d'être un outil de mesure de l'artificialisation des sols dans le cadre de l'objectif fixé par le gouvernement de "zéro artificialisation nette" (ZAN). La nomenclature pour mesurer le ZAN a été arrêtée par [décret le 29 avril 2022](#). La réalisation de l'OCS-GE a été confiée à l'IGN et son financement, en Auvergne-Rhône-Alpes, est intégralement pris en charge par l'Etat.

Après une phase de test sur le bassin d'Arcachon et le département du Gers, le projet est entré dans une phase opérationnelle avec la production d'un département par région. En Auvergne-Rhône-Alpes c'est le département du Rhône qui a été choisi. La production a débuté au cours du 1^{er} semestre 2022. Les résultats obtenus par IA ont été soumis pour contrôle aux acteurs locaux (DREAL, Région, DDT, Agences d'urbanismes,

CRAIG, ...) avant de rentrer dans une 2ème phase visant à améliorer les résultats obtenus par des photo-interprètes.

Globalement l'IA produit des résultats intéressants mais nécessite un gros travail de reprises manuelles par les photo-interprètes en termes de précision et de catégorisation. Les contrôles opérés par les agences d'urbanisme et par le CRAIG devraient permettre d'améliorer l'interprétation issue de l'IA sur les prochains départements. Pour pallier ce déficit de résultats sur le Rhône, la phase de photo-interprétation sera plus conséquente.

La livraison finale est programmée pour mai 2023.

Les deux prochains départements qui seront produits sont l'Ain et l'Isère qui disposent de prises de vue aérienne récentes.

A l'issue des travaux sur le Rhône, le CRAIG avec le réseau des agences d'urbanisme (Urba4) mènera une réflexion pour la mise en place de « passerelles » pour articuler l'OCS-GE avec les bases d'occupation des sols existantes localement. Par ailleurs, si sur certains territoires une description plus fine s'avère nécessaire pour répondre à d'autres enjeux que le ZAN, le CRAIG fera en sorte de mobiliser des moyens pour consolider l'OCS-GE.

- Bilan expérimentation données 3D & perspectives

En 2021, le CRAIG a lancé une expérimentation visant à évaluer l'apport de la 3D. Dans ce cadre, une prestation a été lancée visant à acquérir les jeux de données suivants :

- Prises de vue aérienne verticales & obliques (résolution entre 3cm et 5cm)
- Orthophotographie 3cm
- LiDAR HD (entre 70pts et 115pts / m²)
- Nuages de points LiDAR classifiés
- MNT, MNS...
- Photomaillage à partir d'images existantes (PCRS)
- Photomaillage à partir d'images obliques
- Bâti3D, BIM

L'ensemble des jeux de données sont disponibles en [téléchargement](#) et un viewer a été mis en place avec notamment les résultats des photomaillages et Bâti3D.

L'URL des flux 3Dtiles seront consultables depuis les fiches de métadonnées.

Sur Vichy, Nicolas LALEURE fait un retour d'expérience sur l'usage notamment du photomaillage. Dans le domaine de l'habitat l'utilisation des données est quasi quotidienne. Les données sont surtout utilisées en phase de concertation avant-projet et permet aux agents d'avoir une visibilité sur les façades, les cœurs d'îlots, la structure des toitures.

Concernant les données LiDAR et bâti3D les données sont volumineuses et assez complexes. Une évaluation de ces données par le Fab Lab de Vichy pour de la réalité augmentée et de l'impression 3D. Une présentation est prévue aussi de ces données au service bâtiment.

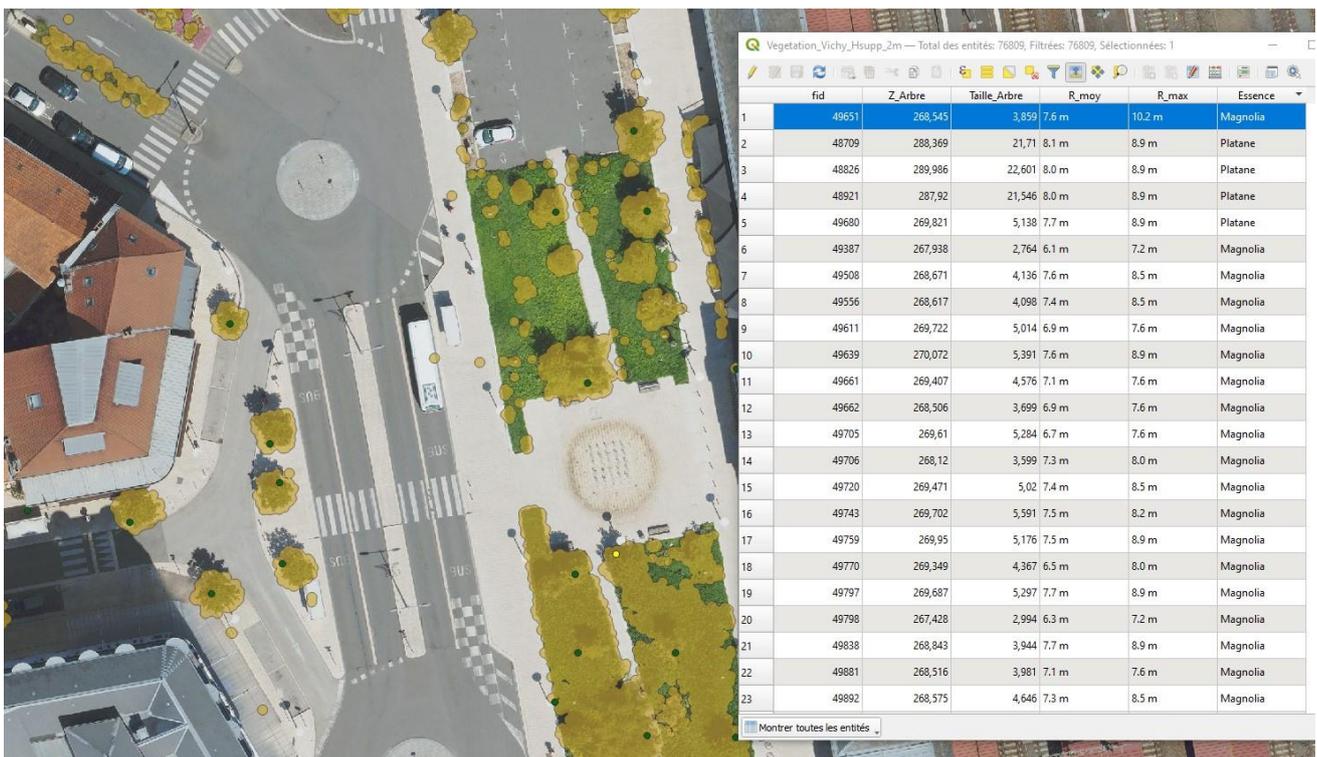
Sur Saint-Etienne, Sylvain BEAUCHET indique que le sujet a été présenté à différentes directions. La police municipale est assez intéressée notamment pour la pose de caméras.

A ce stade, le tableau de synthèse ci-après résume l'apport de chaque type de données en tenant compte autant que possible des coûts de production.

Rapport intérêts / prix	Intérêt très fort	Intérêt fort	Intérêt faible	Intérêt très faible	Usages
LiDAR et Produits dérivés MNT, MNS, MNH	X				<ul style="list-style-type: none"> Cubature, Profil en long, profil en travers Terrassement : volume remblais / déblais Calcul de bassin versant, ruissellement Volume de biomasse Gestion forestière (connaissance de la ressource et desserte) Evaluation de potentiel (Cadastre solaire / ilots de chaleur / bruit ...) Recherche : Archéologie, volcanologie Gestion des risques : Eboulement de terrain, avalanches, inondations ... Gestion des infrastructures (Routes & réseaux,...)
Bâti3D	X				<ul style="list-style-type: none"> Gestion de patrimoine immobilier (gestion de parcs locatifs, ventes, vacance, volume constructible, diagnostics énergétiques ...) Rénovation urbaine (ex : insertion de projet immobilier) Evaluation de potentiel (Cadastre solaire / ilots de chaleur / bruit ...) Gestion des risques « Ville intelligente » ☺
BIM			X		
Photomaillage		X			<ul style="list-style-type: none"> Cubature, Profil en long, profil en travers Marketing territorial (attractivité du territoire) Terrassement : volume remblais / déblais Calcul de bassin versant, ruissellement Calcul de visibilité Gestion des risques Rénovation urbaine (ex : insertion de projet immobilier)
PVA obliques			X		Texturation maquette Bâti3 / BIM / Photomaillage Saisie d'objet en façade ?

Concernant le LiDAR, le programme national piloté par l'IGN qui à pour ambition une couverture du territoire national avec en émission 10 impulsions / m² ouvre des perspectives intéressantes permettant notamment de générer de nouveaux jeux de données utiles aux territoires.

A titre d'exemple, le CRAIG travaille actuellement sur la possibilité d'identifier de manière individuelle chaque arbre situé en zone urbaine (cf. illustration ci-après)



Concernant cet exemple, Jeff MERCIER de Valence Romans Agglo propose, si le CRAIG veut faire des tests par rapport à sa méthode, de comparer les résultats obtenus avec leur cartographie du patrimoine arboré.

Fabrice RAVEL de l'Agence d'urbanisme de développement Clermont Métropole, pour répondre aux enjeux consécutifs au dérèglement climatique, informe de l'intérêt fort des agences de disposer de toutes les données qui pourraient aider à en atténuer les effets (ex. îlots de chaleurs, ...).

Pierre VOLCKE du Département de l'Isère indique avoir un intérêt pour le LiDAR plutôt pour la gestion forestière, pour porter à connaissances des propriétaires forestiers des données d'observation issues du LIDAR.

Le CRAIG indique que dans le cadre de l'expérimentation il s'est doté de différents logiciels permettant de traiter les nuages de points LiDAR, de calculer par exemple des îlots de chaleur, d'évaluer un potentiel solaire, de produire du bâti3D, de faire des calculs de visibilité ...

Concernant le photomaillage, le CRAIG précise qu'ils disposent de prises de vue aérienne de qualité suffisante pour produire ces données à moindre coût sur la plupart des centres urbains déjà couverts en PCRS.

- Initiation d'une BDD ZA régionale

En 2008, le CRAIG a acquis une base de données sur les zones d'activités dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Auvergne. Aucune maintenance n'a été assurée depuis cette date. Des initiatives locales, principalement au niveau départemental, ont été initiées pour la constitution et le maintien de bases de données relatives aux ZA. Pour autant, lorsqu'il s'agit de mobiliser ces données à l'échelle de la région on s'aperçoit que des disparités existent au niveau des territoires. Ces disparités viennent parfois de la définition même de ZA, du référentiel utilisé pour définir le périmètre ou parfois l'inexistence de démarche pour collecter les informations.

Compte-tenu de l'importance de ces données en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, le CRAIG propose d'initier une démarche visant à coconstruire une base de régionale des ZA. Plusieurs hypothèses sont présentées. Ces hypothèses seront soumises à l'arbitrage des membres du comité technique via un sondage parmi d'autres points qui requiert également un avis.

Maxime PROUVOT de l'Agence d'Urbanisme de Lyon, Fabrice RAVEL de l'Agence d'urbanisme et de développement de Clermont métropole et Magali DI SALVO de la DREAL font part de leur intérêt pour cette proposition.

- [IGN] BDOOrtho - Etat des lieux des acquisitions 2022, calendrier de production et programmation des départements non couverts

5 départements (Allier, Cantal, Haute Loire, Loire et Puy de dôme) ont été acquis en 2022. L'ensemble des prises de vue aérienne a été validé.

Les Ortho Express de la Haute-Loire, de la Loire et du Puy de Dôme sont consultables depuis le Géoportail et en flux à l'adresse suivante :

<https://wxs.ign.fr/ortho/geoportail/wmts?SERVICE=WMTS&VERSION=1.0.0&REQUEST=GetCapabilities>

Les Orthophotographies finalisées seront disponibles suivant le calendrier suivant :

Départements	Date d'achèvement BDORTHO
42, 43, 63	Janvier 2023
03	1 ^{er} trimestre 2023
15	2 nd trimestre 2023

○ Plan Corps de Rue Simplifié (Programmation, MAJ, PCRS Vecteur)

- Programmation et mise à jour du PCRS : voir les slides 15 et 16
- Apport de données vectorielles

Objectif : améliorer le PCRS image sur les rues de moindre exploitabilité de l'orthophoto soit aucun élément visible au sol sur l'entièreté de la rue.

Constat : les apports vectoriels sont pertinents sur les rues avec des réseaux enterrés et un enjeu en termes de chantiers. A minima, l'idée est que ces apports soient ciblés sur les zones urbanisées des unités urbaines (sens INSEE) et éventuellement des communes gazières. En effet, en zone rurale, la nature des accotements ne favorise pas la précision de l'apport de vecteur. Enfin il est évident que le PCRS image doit être complété par des couches d'affleurants de réseaux dès lors que l'exploitant en garantit sa précision en classe A.

Le CRAIG dans un souci de couvrir l'ensemble des possibilités a fait chiffrer la réalisation de levés mobile mapping scanning (MMS) pour produire du vecteur. Les couts sont conséquents (300 k€ sur la commune de Saint-Etienne) pour le seul besoin du PCRS. Le sujet de l'exploitation de ces levés mobiles est également à traiter car à ce jour peu de collectivités exploitent le potentiel de ces données lidar+images.

Sylvain Beauchet (SEM) indique que le levé MMS pourrait avoir un apport aussi sur la localisation des affleurants. Cependant le cout parait prohibitif pour un usage aussi limité.

Jeff Mercier (Valence Romans Agglo) interroge le CRAIG sur la possibilité d'exploiter ce levé pour de l'accessibilité. Sébastien Gaillac précise que les industriels communiquent sur une précision en Z centimétrique des levés MMS (compatible avec la thématique accessibilité) mais que cela reste à vérifier par des retours d'expérience voir des tests terrain.

Les représentants des CD de l'Ain et du Puy-de-Dôme voient également un intérêt de ces levés pour la gestion du patrimoine routier.

De ce fait, dans le sondage post comité technique, il vous sera proposé plusieurs axes de travail sur le sujet :

- Constitution d'une base d'affleurants des membres du GIP pour alimenter le PCRS ?
- Volontaire pour étudier la prise en charge d'une base vectorielle fournie par Enedis (Auvergne à ce stade) sur une commune à titre expérimental ?
- Intérêt pour un levé MMS sur son territoire (avec financement)

- [IGN] Relance du projet de Représentation Parcellaire Cadastre Unique ?

Lors de la [réunion du Pole de coordination avec les territoires du CNIG](#), un point d'avancement de la RPCU a été fait par la DGFIP et de l'IGN. Au terme de la présentation, les intervenants ont indiqué que le projet allait rentrer dans une « phase d'industrialisation et de généralisation nationale ».

Le représentant de l'IGN indique que 5 départements seraient déjà diffusés.

A ce stade, en Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Ain est le seul territoire à avoir fait l'objet de travaux mais au niveau local aucune information n'est remontée pour indiquer que les données étaient finalisées ou en cours de finalisation.

Concernant le financement aucun élément n'a pu être apporté en réunion.

Compte-tenu de l'importance du projet pour les territoires qui s'appuient sur le référentiel cadastral pour de nombreuses thématiques, le CRAIG rappelle une nouvelle fois qu'il se tient prêt à accompagner si nécessaire ce projet. Dès à présent, le PCRS pouvant être utile à la DGFIP (qui actuellement n'a pas les données), le CRAIG peut étudier avec ses partenaires la possibilité de mettre à disposition le PCRS auprès des services de la DGFIP pour ce projet.

- Projet Centipède

Voir présentation.

- Service DT-DiCT

Le marché relatif au service DT-DiCT arrivant à son terme mi 2024, le CRAIG va lancer mi 2023 une consultation visant à retenir un prestataire pour les 4 prochaines années (2024-2028). Le CRAIG propose de mettre en place un groupe projet sur ce marché avec les utilisateurs volontaires du service.

Afin d'obtenir les meilleurs tarifs, il serait opportun de faire bénéficier de ce service au plus grand nombre afin d'atteindre un niveau de réponses et de déclarations permettant au moment du marché d'obtenir les meilleurs tarifs. A cet effet, le CRAIG encourage les collectivités membres du GIP d'informer leurs communes de la possibilité de bénéficier de ce service sans surcoût.

A l'instar de Grenoble Alpes Métropole, un courrier aux communes pourrait être utile pour leur faire connaître ce service. Le CRAIG reste disponible pour présenter le service DT/DiCT aux communes / epci.

Si à l'issue de la consultation un nouveau prestataire est retenu une période de recouvrement assez longue sera prévue pour prévoir la formation et l'accompagnement des utilisateurs.

- Point Plateforme

Voir présentation.

- Consultation : nouveaux services (Diagnostic Amiante, Centralisation des plans topo...)
 - Partage des diagnostics Amiante :

Obligation de repérer l'amiante avant travaux via plusieurs normes dans différents secteurs (immeubles, industrie, autres immeubles dont voirie et réseaux divers...) - > norme NFX46 102 pour la voirie et décret n° 2017-899 du 9 mai 2017

Arrêté pour les ouvrages de GC et infrastructures de transport devrait être publié en 2023 pour réglementer l'obligation de diagnostics avant travaux sur les voiries et trottoirs (pas uniquement sur la bande de roulement). Le principe de partage de l'information de l'existence d'un relevé (RAT) pourrait être inscrit dans le texte.

La très grande majorité des membres du CRAIG présents se disent favorables au partage de ces informations en mode restreint compte-tenu de la « sensibilité » de ces données liée au fait que cela peut induire de l'inquiétude dans l'esprit des citoyens.

Des bases existent déjà au sein des collectivités en charge de la voirie.

En moyenne le tarif d'un carottage est de 300 euros. Le partage doit permettre de réaliser des économies en évitant notamment les doublons et en facilitant l'accès à l'information aux professionnels avec des liens pour consulter les diagnostics.

- Centralisation des plans topo

La centralisation des plans de récolement pourrait avoir un intérêt.

L'opportunité de mettre en place ces types de service sera évaluée dans le cadre du sondage évoqué précédemment.

- Animation / Formation
 - Adressage

Le CRAIG fait partie des partenaires de la Charte de la Base Adresse Locale diffusée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Il s'est donc engagé à accompagner les territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes dans leur adressage, en sensibilisant les communes et leurs EPCI et en apportant un soutien technique dans leur démarche sur les outils nationaux tout en privilégiant le format Base Adresse Locale.

Le CRAIG concentrera ses efforts où aucune démarche d'accompagnement n'a été mise en place.

Un webinaire régional sera organisé en début d'année 2023 en partenariat avec les équipes de la BAN. L'objectif est de continuer à sensibiliser les collectivités sur l'adressage (qu'est-ce que c'est, qui est responsable, est-ce gratuit/payant, comment cela se passe...) et de communiquer sur les outils existants. Il doit permettre également de présenter des retours d'expériences à la fois de communes/communautés de communes et des différents services qui utilisent les adresses et qui touchent directement les communes (secours, livraisons, solutions embarquées, déploiement de la fibre...) en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Rencontres des Utilisateurs Francophones de QGIS** - édition 2023 - 13 et 14 mars 2023

Le séminaire utilisateurs QGIS se déroulera en présentiel à Clermont-Ferrand. Cet événement est organisé par [l'OSGeo-fr](https://osgeo.fr) en partenariat avec le CRAIG.

[L'appel à proposition est ouvert jusqu'au 20 novembre 2022](#)

- Organisation de la **2nde biennale de l'information géographique** - édition 2023

Après avoir organisé la 1ère biennale de l'information géographique en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 à Lyon, les GéoDataDays en partenariat avec l'Afigéo en 2021 à Grenoble, le CRAIG organisera la 2nde biennale de l'information géographique au cours du 2nd semestre 2023.

Ce rendez-vous a pour ambition de permettre aux territoires de se rencontrer pour échanger et progresser collectivement dans le domaine de l'information géographique.

- Opportunité d'organiser des réunions départementales ? Non abordé

Afin de répondre aux besoins des territoires, il pourrait être proposé d'organiser des réunions départementales associant les principaux acteurs publics départementaux.

- Budget & PO FEDER – Renouvellement des conventions GIP
 - Budget & PO FEDER

Le CRAIG fait part de ses difficultés à monter un budget sur le volet investissement tant que le programme FEDER n'est pas adopté.

Sans certitude au niveau du FEDER, le CRAIG présentera un budget « prudent ».

A ce stade, un seul dossier est prêt à être déposé pour un cofinancement FEDER pour une opération sur la Métropole du Grand Lyon.

- Renouvellement des conventions GIP

Plusieurs conventions arrivent à leur terme fin 2023, il sera proposé de renouveler ces conventions pour une période de 3 ans aux mêmes conditions. Pour autant, le CRAIG pourra être amené à ajuster à la baisse les financements demandés au cours de la convention si les conditions le permettent.

En annexe du CR – Tableau de suivi des conventions.

Janvier 2022 : Assemblée Générale du CRAIG (Un courrier d'invitation sera adressé aux administrateurs du GIP dès que la date sera connue).

Annexes : Présentations – Tableau de suivi des conventions.

Tableau de suivi des conventions – Membres du GIP

Nom des partenaires	Date de début	Date de fin	Montant de la subvention	Montant Fonctionnement	Montant investissement
Agglo Pays d'Issoire	01/01/2021	31/12/2023	10 656,00 €	6 394,00 €	4 262,00 €
Clermont Auvergne Métropole	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	01/01/2021	31/12/2023	10 102,00 €	6 061,00 €	4 041,00 €
Communauté d'Agglomération du Puy en Velay	01/01/2021	31/12/2023	15 700,00 €	9 420,00 €	6 280,00 €
Communauté du Pays Voironnais	01/01/2021	31/12/2023	17 707,00 €	10 624,00 €	7 083,00 €
Conseil Régional	01/01/2021	31/12/2023	100 000,00 €	60 000,00 €	40 000,00 €
IGN	01/01/2021	31/12/2023	21 375,00 €	21 375,00 €	0,00 €
Le Département de la Haute-Loire	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Le Département de l'Ain	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Le Département de l'Allier	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Le Département de l'Isère	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Le Département du Cantal	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Le Département du Puy de Dôme	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Loire Forez Agglo	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	10 851,00 €	7 234,00 €
Montluçon Communauté	01/01/2021	31/12/2023	11 762,00 €	7 057,20 €	4 704,80 €
Moulins Communauté	01/01/2021	31/12/2023	11 916,00 €	7 150,00 €	4 766,00 €
Riom Limagne et Volcans	01/01/2021	31/12/2023	12 735,00 €	7 641,00 €	5 094,00 €
Saint Etienne Métropole	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Valence Romans Agglo	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Vichy Communauté	01/01/2021	31/12/2023	15 584,00 €	9 350,00 €	6 234,00 €
Grenoble Alpes Métropole	01/01/2021	31/12/2023	19 500,00 €	0,00 €	19 500,00 €
Le Département de la Loire	01/01/2022	01/01/2024	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	01/01/2022	31/12/2024	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Vienne Condrieu Agglomération	01/01/2022	31/12/2024	17 167,00 €	10 300,00 €	6 897,00 €
Roannais Agglomération	01/01/2022	31/12/2024	19 055,00 €	11 433,00 €	7 622,00 €
Métropole du Grand Lyon	01/01/2022	31/12/2024	19 500,00 €	11 700,00 €	7 800,00 €
Agglo Pays de Gex	01/01/2023	31/12/2025	18 085,00 €	10 851,00 €	7 234,00 €